

DALKIA

**Chaufferie et Cogénération
« les Martinets »**

**- MONTATAIRE -
Rue des Champarts**

60 160 MONTATAIRE



**DOSSIER DE REGULARISATION
ADMINISTRATIVE**

1. Résumé Non Technique

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	3
2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT.....	4
2.1. Impact paysager	4
2.2. Impact sur l'eau	4
2.3. Air.....	5
2.4. Bruit	5
2.5. Déchets.....	5
2.6. Transport.....	6
2.7. Effets sur la santé.....	6
3 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER.....	7
3.1. – Rappel de l'activité du site.....	7
3.2. – Risques présentés par les installations du site.....	7

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Les chaudières de la chaufferie urbaine « Les MARTINETS » sont implantées sur le territoire de la commune de Montataire, commune de 12 048 habitants (Données INSEE - Recensement 1999), située dans le département de l'Oise.

Plus précisément, le site se situe dans le quartier « les Martinets », qui est isolé du reste de MONTATAIRE. La population des Martinets est de 6 703 habitants, soit 55 % de la population de la commune de Montataire.

Les parcelles et sections cadastrales concernées par le site, implantées dans la Zone Urbaine de Montataire, sont Section UD Parcelle 411.

Du fait de son activité, DALKIA est à l'origine de différents impacts environnementaux qui sont résumés pages suivantes.

2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1. Impact paysager

Le site est situé dans un quartier d'habitations : les Martinets.

Le paysage peut être scindé en deux :

- un paysage urbain composé essentiellement d'immeubles,
- un paysage champêtre composé essentiellement de jardins et de forêts.

Le site est constitué d'une chaufferie qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 4 mai 1988. La construction sur le site d'une Cogénération de 3,5MW (puissance combustible de 9,2 MW) a fait l'objet d'une déclaration en 1997.

Le site est constitué de deux bâtiments distincts : le bâtiment chaufferie gaz/FOD et le bâtiment cogénération.

L'implantation d'espèces arbustives rustiques complémentaires permet d'occulter en toutes saisons et de la meilleure façon possible, la vision de la centrale et de limiter l'impact visuel du site.

Le site est entièrement clôturé par un grillage de 2 mètres de hauteur.

2.2. Impact sur l'eau

Le site est alimenté en eau potable par le réseau public. Cette eau est utilisée pour les besoins du site et pour le personnel.

La consommation d'eau annuelle est estimée à 1200 m³ environ.

Les effluents sont limités :

- ⇒ aux eaux pluviales ayant ruisselé sur les voiries, parking ou les toitures,
- ⇒ aux effluents domestiques,
- ⇒ aux effluents industriels.

a) Les eaux pluviales

Les eaux pluviales ayant ruisselées sur les toitures, voiries et parkings sont dirigées vers un séparateur d'hydrocarbures puis vers le réseau communal des eaux pluviales.

b) Les eaux domestiques

Nous pouvons estimer la quantité annuelle d'eaux usées domestiques à 200 m³/an. Cette quantité comprend les eaux usées issues de l'usage domestique (douches, lavabos, WC...).

Ces eaux sont envoyées vers le réseau communal puis traitées par la STEP de Montataire.

c) Les effluents industriels

Nous avons ainsi pour les eaux industrielles : les eaux de purge, les eaux de lavage soit environ 1000 m³/an.

Les eaux sont rejetées dans un collecteur dont la destination finale est une station d'épuration (Montataire).

2.3. Air

Les émissions atmosphériques qui sont générées par les chaudières et les moteurs de la cogénération concernent les gaz et les poussières de combustion.

Rejets de la chaudière

Les rejets atmosphériques concernant le site de Montataire sont les suivants :

- ✓ Chaudière au gaz : NOX, CO
- ✓ Chaudière FOD : Nox, SO₂, Poussières, CO, COV, HAP (combustible de secours)
- ✓ Moteur cogénération : Nox, CO

Les fumées des chaudières et des moteurs de la cogénération sont collectées et évacuées par une cheminée.

2.4. Bruit

Les sources extérieures principales de bruit sont :

⇒ les voies routières principalement.

Les sources sonores générées par le site proviennent des équipements des chaudières et de la centrale cogénération.

2.5. Déchets

La quantité de déchets produite par le fonctionnement du site est de 35 tonnes environ et sont pour les trois quarts valorisés, le restant étant incinéré ou enfoui.

Compte tenu des quantités émises par le site et compte tenu des filières existantes, on peut considérer que la gestion des déchets est optimisée.

2.6. Transport

La circulation, induite par les déplacements du personnel et celle nécessitée par le fonctionnement du site, a été prise en compte dans l'aménagement des voies de desserte et de leurs liaisons avec la zone industrielle.

L'accès au site s'effectue principalement par la rue des champarts, à la fois pour les poids lourds et pour les véhicules légers.

Le site dispose d'une seule entrée pour les visiteurs, le personnel et les poids lourds.

Au vu du très faible trafic engendré par le fonctionnement du site (4 camions par an et trafic exceptionnel pour les véhicules légers visiteurs et entreprises extérieures), l'impact sur les voies de desserte routières avoisinantes est faible compte-tenu des trafics enregistrés. (cf. paragraphe 1.3.3. de l'étude d'impact)

L'impact lié à l'activité du site est donc négligeable.

2.7. Effets sur la santé

L'analyse des paragraphes précédents permet de présenter une hiérarchisation des différentes voies de transferts relatives aux sources de pollutions possibles :

- ⇒ le cas des pollutions accidentelles sort du cadre d'une étude d'impact santé sur les populations riveraines. Il rentre dans le cadre de l'étude de danger.
- ⇒ le stockage des produits chimiques utilisés, des produits entrants et des déchets sortants, et leur traitement sur zones étanches ou sur rétention, permet d'éliminer les risques de transferts des produits sous forme concentrée dans les sols et les eaux souterraines.
- ⇒ les rejets d'effluents (domestiques et pluviaux principalement) sont dûment traités,
- ⇒ les rejets atmosphériques concernent les rejets des chaudières gaz, combustible propre qui produit essentiellement CO, NO_x et CO₂. Le FOD ne fonctionne qu'en secours et rarement (pas d'utilisation depuis 3 ans). L'impact sur la santé humaine est donc limité.

Il apparaît ainsi que les effets sur la santé des populations voisines générés par l'activité du site sont peu probables.

Il n'y a donc pas lieu de procéder à une évaluation quantitative des risques sanitaires.

3 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER

3.1. – Rappel de l'activité du site

Le site de DALKIA de « Les Martinets » sert à la production d'eau chaude pour le quartier des Martinets.

Le risque principal de cette installation est le risque d'explosion dû à l'utilisation du gaz.

La présente Etude de Dangers permet d'examiner les risques que peuvent présenter les installations et les conséquences possibles sur le voisinage en cas d'accident, de justifier les mesures propres à en réduire la probabilité d'occurrence et les effets et de faire état des moyens de prévention et de protection.

3.2. – Risques présentés par les installations du site

Les principaux risques engendrés par l'activité de DALKIA sont liés essentiellement à la présence de gaz et de charbon. Les risques suivants seront donc retenus :

- ❑ Le risque d'incendie/explosion,
- ❑ Le risque de pollution dû à la propagation dans l'eau et le sol de produits dangereux pour l'environnement, toxique, etc.

Un inventaire des risques envisageables a été réalisé en parallèle d'une étude accidentologique et d'une analyse des incidents instructifs. L'analyse des risques a été menée en 3 étapes :

- ❑ Recueil des éléments relatifs au site, à la description des installations à leur fonctionnement et aux procédures mises en place,
- ❑ Analyse des Risques,
- ❑ Etude accidentologique.

Procédé ou équipement	Dangers envisagés	Source	Retenu pour modélisation
Chaudière gaz naturel	➤ Incendie, explosion (à l'extérieur du bâtiment)	➤ APR	Oui
Chaudière gaz naturel	➤ Incendie, explosion (à l'intérieur du bâtiment)	➤ APR ➤ Etude Accidentologique	Oui
Chaudière gaz naturel	➤ Incendie, explosion (dans le foyer d'allumage)	➤ APR	Non
Cogénération	➤ Incendie, explosion (à l'extérieur du bâtiment)	➤ APR	Oui
Cogénération	➤ Incendie, explosion (à l'intérieur du bâtiment)	➤ APR	Non
Stockage produits chimiques (non inflammables)	➤ Déversement	➤ APR	Non
Conduite automatique des installations	➤ Incendie, explosion	➤ APR	Non
Stockage de déchets	➤ Incendie	➤ APR	Non
Stockage produits inflammables (huile, fuel)	➤ Incendie ➤ Déversement	➤ APR	Oui
Maintenance	➤ Incendie	➤ APR	Non
Groupe électrogène	➤ Incendie	➤ APR	Non

De plus, de nombreuses mesures de prévention sont appliquées sur le site :

- ❑ L'ensemble du site est clos par un grillage de plus de 2 m de haut.
- ❑ Il est interdit de fumer en dehors des zones dûment identifiées (affichage).
- ❑ L'accès à l'intérieur des bâtiments n'est possible qu'au personnel du site et aux personnes dûment autorisées ou accompagnées.
- ❑ La délivrance d'un « permis de feu » précisant les consignes de sécurité lors de travaux de maintenance nécessitant l'emploi de matériel pouvant créer des points chauds ou des étincelles est obligatoire.
- ❑ La présence d'un plan de prévention signé par un responsable est obligatoire lors de l'intervention de toute entreprise extérieure.
- ❑ Les installations électriques sont vérifiées périodiquement par un organisme agréé.
- ❑ Les moyens de lutte contre l'incendie sont vérifiés.
- ❑ La vitesse des engins et des camions est limitée à 10 km/h sur le site.
- ❑ L'ensemble du site a fait l'objet d'une étude préalable de protection contre les effets de la foudre, les équipements de protection contre les effets directs et indirects correspondants seront implantés

D'autres mesures plus spécifiques sur les installations (vannes de coupures automatiques d'arrivée de gaz, pressostat, détecteurs de gaz, etc...) sont également existant et présentés dans l'Étude de Dangers.

Ces mesures sont précisées dans l'étude de danger et assurent une prévention et une protection efficace pour le site permettant de maintenir les effets de surpression pour les scénarios d'accidents étudiés à l'intérieur des limites de l'établissement.

Afin de représenter la situation étudiée, une représentation cartographique du scénario (zones Z1 et Z2) est insérée à la page suivante.

Représentation cartographique des zones d'effets des scénarios identifiés à insérer